

Dialogue social

Urgentistes, sages-femmes et infirmiers libéraux somment l'État de sécuriser leurs trajets à Mayotte

Publié le 29/03/18 - 16h09 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA

Face à l'état de crise sanitaire qui secoue depuis le 20 février Mayotte, Samu-Urgences de France (SUDF) a réclamé ce 28 mars par communiqué l'"intervention immédiate des pouvoirs publics afin que [le] principe républicain d'accès aux soins soit rétabli" dans l'île. Alors que les barrages routiers pourraient avoir causé plusieurs décès en empêchant des patients d'accéder au CH de Mayotte à Mamoudzou (lire [ici](#) et [là](#) nos articles), SUDF insiste pour que les hospitaliers puissent travailler en toute sécurité, notamment pour "que les soins urgents soient dispensés à la population mahoraise à toutes heures et en tous lieux".

 **onssf**
@onssf

Mayotte, État d'urgence

L'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes a été une nouvelle fois alertée par nos consœurs mahoraises qui vivent et travaillent actuellement dans des...

facebook.com/permalink.php?...

13:50 - 29 mars 2018

3 Voir les autres Tweets de onssf

Même tonalité chez les sages-femmes. "*Beaucoup [...] sont contraintes de rester sur place après et entre leurs gardes, par crainte de ne pas franchir les barrages disséminés sur les routes*", dénonce ainsi l'Organisation nationale syndicale des sages-femmes (ONSSF) dans un communiqué. "*Les gardes se prolongent jusqu'à l'arrivée de la relève, qui doit souvent abandonner son véhicule en amont des regroupements.*" La direction du CH de Mayotte ayant refusé aux sages-femmes, selon l'ONSSF, la possibilité d'être affectées temporairement au plus près de chez elles, "*une ambulance est envoyée depuis [le 26 mars] à leur domicile pour des trajets qui durent six fois plus longtemps qu'en temps normal, immobilisant un véhicule pourtant indispensable au transfert des patientes vers ou depuis Mamoudzou*". Raison pour laquelle un "*renforcement de mesures de sécurité doit être mis en place rapidement*", insiste l'ONSSF, s'agissant des trajets routiers des sages-femmes.

La mobilisation de 40 réservistes officialisée

Publié ce 29 mars au *Journal officiel*, un arrêté annonce l'envoi à Mayotte de quarante réservistes de la réserve sanitaire à compter du 27 mars et ce pour quinze jours. Objectif : "*renforcer l'offre de soins locale*" (lire notre [article](#)). "*Le nombre de réservistes engagés et la durée de mission pourront être ajustés en fonction de l'évolution*

des besoins, dans la limite de vingt réservistes et de quinze jours supplémentaires", précise le ministère des Solidarités et de la Santé.

De son côté, l'union régionale des professionnels de santé (URPS) infirmiers libéraux de l'océan Indien a également tenu à apporter son soutien aux 170 infirmiers libéraux qui, à Mayotte, *"se sentent bien seuls [...] face à l'angoisse et la menace de leur intégrité physique et morale, seuls face aux barricades et à la discrétion des forces de l'ordre, seuls enfin face au détachement des pouvoirs publics"*. Dans un éditorial en ligne sur le site Internet de l'URPS, son président, Alain Duval, rappelle ainsi qu'*"il en faut [aux infirmiers] pour faire face aux insultes, menaces et agressions en tout genre venant, non pas de patients excédés mais d'individus incontrôlables et sans états d'âmes qui ne songent qu'à se glorifier d'avoir empêché un ou une infirmière d'aller prodiguer des soins à une population affectée, fragilisée et isolée"*.

Thomas Quéguiner

- [Twitter](#)

Vos réactions (1)

Alain DUVAL 30/03/2018 - 12h33

la situation sanitaire a Mayotte est catastrophique . les professionnels de santé libéraux agissent contre vents et marées pour apporter a tous les patients ce a quoi ils ont droits : le soin et le réconfort .

merci a l auteur d avoir mis en lumière les difficultés des soignants qui , coute que coute , bravant les peurs et l injustice , continuent a se battre pour garantir la continuité des soins , dans la sécurité pour tous .

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (copyright@hospimedia.fr). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique droits de reproduction.